

comme tel tout le territoire renfermé dans les limites énoncées dans notre Mémoire du 21 septembre, nous pourrions tranquillement en rester à la demande de Sa Majesté; mais afin que cette demande paroisse dans un jour encore plus clair, nous poursuivrons à confirmer ce qui est entendu par la nouvelle E'cosse, & à expliquer le dessein & l'effet pour lequel elle a été insérée dans ce Traité.

XLI. * Le Roi Jacques I.^{er} d'Angleterre, par Lettres

OBSERVATIONS des Commissaires du Roi.

Canseau jusqu'à l'entrée de la Baye-françoise; une partie du surplus de ce que prétendent MM. les Commissaires Anglois, par exemple, la rive méridionale du fleuve Saint-Laurent, n'a été en aucun temps appelée Acadie, pas même par mégarde ou par ignorance; si les autres parties ont été quelquefois comprises sous cette dénomination, ce n'a été que par méprise, & parce que ces pays obéissant au même Gouverneur, il étoit plus court de les comprendre sous le même nom; mais ces erreurs sont toutes modernes, à la réserve de celles du Comte d'Estrades, dont on a rendu raison; & le Traité d'Utrecht ayant restreint la cession de l'Acadie à ses anciennes limites, c'est à ce point précis & déterminé qu'il en faut toujours revenir. Voyez le Mémoire du 4 octobre 1751, article XIV & suivans.

* Cette Charte portant pour

condition, ainsi qu'on peut le voir dans la pièce entière qui a été produite par MM. les Commissaires Anglois, n.^o 2, que les terres concédées étoient vacantes, ou occupées par des infidèles, a été dès sa naissance nulle & de nul effet, puisque dès 1603 les François avoient occupé les pays qui y sont désignés, & qu'ils en étoient actuellement en possession, en 1621, comme il résulte de la relation même du navire anglois, qui fut envoyé par Guillaume Alexandre, pour chercher un lieu où il pût faire un établissement. Voyez Champlain, l'Escarbot, Jean de Laët, &c. voyez aussi le Mémoire du 4 octobre 1751, article V.

On a déjà dit que cette concession même quelque étendue qu'elle soit, ne remplit pas les prétentions avancées dans le Mémoire de MM. les Commissaires Anglois. Voyez la carte.